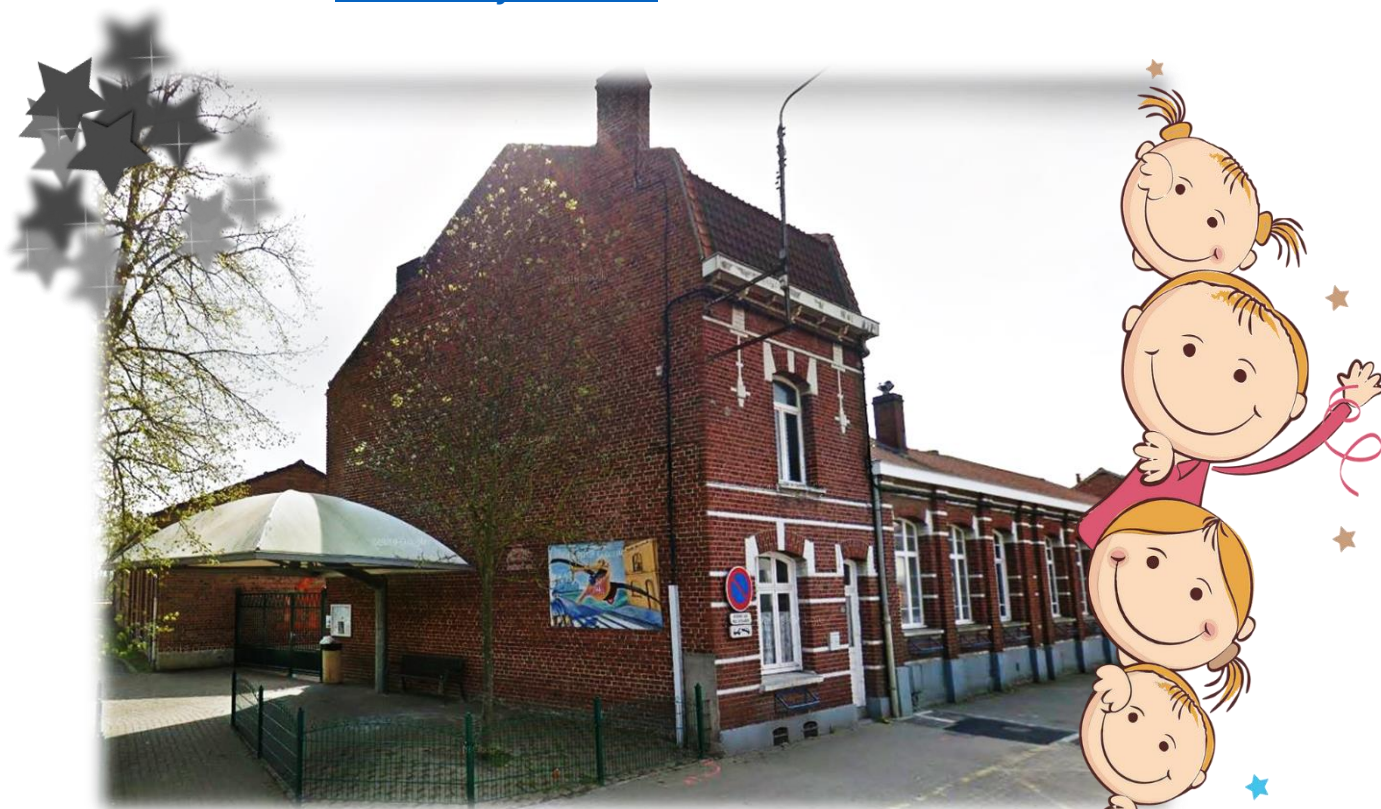


École Maternelle

Jacques Prévert

Mme VAN QUICKELBORNE, directrice
3280, rue de la Lys – 62840 SAILLY-SUR-LA-LYS
ce.0623561j@ac-lille.fr ☎ : 03 21 27 65 50



Livret d'accueil

Rentrée scolaire : 2020

Informations sur l'école

1. Inscriptions

Les inscriptions ont lieu en mairie.

Qui est concerné ?

Les enfants nés en 2017 qui ne sont pas encore scolarisés dans l'école et les enfants nés en 2018 qui auront 2 ans à la rentrée scolaire (selon les places disponibles).

2. Fréquentation et obligation scolaire

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation scolaire régulière (circulaire du 12.12.1989).

Toute absence de votre enfant est à signaler le matin même à l'école.

Au retour de l'école, un mot écrit sera demandé.

3. Les horaires

		Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
Matin	Accueil	8h45 à 8h55
	Sortie	12h10
Après-midi	Accueil	13h30 à 13h40
	Sortie	16h25

Les enfants doivent se présenter à l'heure. Les portes seront fermées à l'heure réglementaire. **Par respect du personnel et des enfants, soyez ponctuels.**

4. Organisation actuelle

L'équipe enseignante :

- Mme Aurélie DEBAECKER (classe de TPS, PS)
- Mme Isabelle VAN QUICKELBORNE (classe de PS, MS)
- Mme Valérie MERESSE (classe de GS)

Les A.T.S.E.M :

- Mme Delphine BEHAGUE
- Mme Véronique FIACRE

TPS : Toute Petite Section, **PS** : Petite Section, **MS** : Moyenne Section, **GS** : Grande Section

5. Assurance

Une assurance **individuelle et responsabilité civile** est demandée en début d'année. Veuillez nous **fournir l'attestation dès la rentrée.**

6. Les transports scolaires

Un ramassage scolaire, financé par le Conseil Général du Pas-de-Calais, est assuré tous les jours (le matin et le soir).

Vous pourrez formuler votre demande de carte de transport en ligne avant début juillet sur <https://transportscolaire.pasdecalais.fr> (en cliquant sur nouvel inscrit) ; renseignez les champs de votre demande en suivant les étapes.

En voici les horaires :

Matin : 8h45 départ de l'école G.Sand – **8h55** arrivée à l'école maternelle J.Prévert

Soir : 16h15 départ de l'école maternelle J.Prévert – **16h30** arrivée à l'école G.Sand

D'autres arrêts intermédiaires existent : lotissement de l'EHPAD, le Rond Bonnet et lotissement de l'Alloeu. Les enfants qui prennent le bus, le feront **de manière régulière.**

7. Garderie municipale

Directrice : Mme Karine DEBEUF (☎ : 03 21 25 48 01)

Elle est ouverte dès 7h et est fermée à 19h et concerne les enfants scolarisés. En cas de changement, l'enseignante sera obligatoirement informée **par écrit.**

L'inscription se fait à la Maison Pour Tous (☎ : 03 21 02 22 74)

8. Restauration scolaire

Le restaurant scolaire (situé à la salle Françoise Dolto) relève de la municipalité. Les élèves sont pris en charge et sont sous la responsabilité du personnel municipal.

L'inscription se fait à la Maison Pour Tous. Le menu est consultable sur le site Internet de la commune.

9. Fonctionnement

Certains objets comme les jouets, billes, bonbons sont interdits à l'école pour leur caractère dangereux.

Les vêtements et le cartable doivent être **marqués au nom entier de l'élève**.

En toute petite section et petite section, chaque enfant fournira **3 photos d'identité** ainsi qu'une clé USB (8 Go) au nom de l'enfant.

Tous les jeudis, les enfants arriveront en tenue de sports avec baskets (E.P.S à la salle des sports, transport en bus).

Bibliothèque :

- Un **mardi** (après-midi) **par mois** pour les petites sections ;
- Un **vendredi** (matin) **par mois** pour les moyennes et grandes sections.

Collation :

- La municipalité fournit à l'école des fruits.
- Les familles fournissent le pain et le chocolat, le jus de fruits.

Un planning vous sera adressé en début de période dans le cahier de liaison.

10. Hygiène – Santé – Sécurité

Hygiène :

Les enfants doivent se présenter à l'école dans un état de propreté convenable. Aucune école n'est à l'abri **des poux**. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête des enfants.

Dortoir : les parents devront **fournir une taie d'oreiller et un plaid (à chaque période) au nom de l'enfant pour les petits**.

Le doudou est autorisé mais restera à l'école.

Santé :

Médicaments : Si votre enfant est **malade**, il doit être gardé à la maison pour son bien-être et par respect des autres enfants afin d'éviter les épidémies.

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place en cas de troubles de santé évoluant sur une longue période.

Sécurité :

La sécurité de votre enfant :

- Des exercices de sécurité « incendie » ont lieu 3 fois par an

- Suite à la vigilance « Attentat » et sur ordre du ministère, des exercices d'évacuation et de confinement seront réalisés plusieurs fois dans l'année pour entraîner les enfants à bien réagir en cas de situation dangereuse.
Entraînement sous forme de jeux pour ne pas dramatiser la situation.

11. Un projet d'école basé sur 3 axes

- Résoudre des problèmes dans les différents domaines mathématiques ;
- Privilégier le travail sur l'écoute et la concentration ;
- Privilégier la maîtrise de la langue en améliorant la compréhension orale.

12. Frais facultatifs

Une participation à la coopérative scolaire (OCCE) vous sera demandée à la rentrée permettant de couvrir certains frais pendant l'année scolaire (sur la base du volontariat). Le règlement pourra se faire en **espèces** (sous enveloppe au nom de l'enfant) ou en **chèque** libellé à l'ordre de : **OCCE 62 Jacques Prévert Sailly sur la Lys**.

D'autre part, l'Amicale des Écoles (AEPSB) mènera différentes actions tout au long de l'année scolaire au bénéfice des enfants.

13. Travail scolaire

Un cahier de liaison est mis en place dans toutes les classes, permettant un échange entre l'école et la famille. **Tous les documents joints devront être datés et signés.**

Le travail scolaire de votre enfant ainsi que son livret de réussites vous seront présentés régulièrement dans l'année.

Rendez-vous : Chaque enseignant peut recevoir les parents à condition de **convenir d'un rendez-vous à l'avance.**

14. Conseil d'école

Les élections de représentants de parents ont lieu environ 7 semaines après la rentrée des classes. Les parents élus représentent les autres parents. Ils font le lien entre vous, l'école et la municipalité lors des conseils d'école.

Le Conseil d'école permet donc d'échanger des idées, de donner son avis, de créer une liaison entre les familles et l'école. Il se réunit 3 fois par an.

Bonne rentrée à tous...

